

Réponse du Conseil de l'UEO à la recommandation 216 de l'Assemblée sur les implications politiques de la conférence sur la sécurité européenne (Londres, 24 mai 1972)

Légende: Le 24 mai 1972, le secrétaire général de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) communique la réponse définitive du Conseil de l'UEO à la recommandation 216 de l'Assemblée sur les implications politiques de la conférence sur la sécurité européenne. Le Conseil se félicite des progrès constatés récemment dans le développement des relations Est-Ouest et voit dans l'organisation d'une conférence de sécurité l'opportunité de favoriser davantage la paix en Europe à condition que les pays occidentaux maintiennent une coopération étroite, des consultations régulières et que la conférence soit convenablement préparée pour renforcer la confiance entre les deux blocs.

Source: Conseil de l'Union de l'Europe occidentale. Note du Secrétaire général. Recommandation No 216 de l'Assemblée. Londres: 24.05.1972. C (72) 68. 2 p. Archives nationales de Luxembourg (ANLux). <http://www.anlux.lu>. Western European Union Archives. Secretariat-General/Council's Archives. 1954-1987. Organs of the Western European Union. Year: 1971, 01/12/1971-30/10/1974. File 202.413.71. Volume 1/1.

Copyright: (c) WEU Secretariat General - Secrétariat Général UEO

URL:

http://www.cvce.eu/obj/reponse_du_conseil_de_l_ueo_a_la_recommandation_216_de_l_assemblee_sur_les_implications_politiques_de_la_conference_sur_la_securite_europeenne_londres_24_mai_1972-fr-1c6ec3ab-fbf4-4721-a279-005fdef7fa30.html



Date de dernière mise à jour: 25/10/2016

UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE

U.E.O. SANS CLASSIFICATION

C (72) 68

Original français/anglais

24 mai 1972

NOTE DU SECRETAIRE GENERAL

Recommandation No 216 de l'Assemblée

Le Secrétaire général a l'honneur de communiquer ci-joint le texte de la réponse du Conseil à la Recommandation No 216 de l'Assemblée sur les implications politiques de la Conférence sur la sécurité européenne.

Cette réponse, qui a été adoptée par le Conseil au cours de sa réunion du 24 mai 1972, vient d'être transmise à l'Assemblée (cf. doc. CR (72) 9, II, 1).


9, Grosvenor Place
Londres S.W.1.

U.E.O. SANS CLASSIFICATION

Réponse à la Recommandation No 216 de l'Assemblée
sur les implications politiques de la Conférence
sur la sécurité européenne

Une Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe pourrait favoriser et renforcer les heureux efforts déployés actuellement en vue de la paix et de la sécurité en Europe, de la détente entre l'Est et l'Ouest, et de la solution des problèmes de l'Europe centrale. Sa tâche devrait être de rechercher activement une solution aux problèmes vitaux intéressant tous les participants à la Conférence, en examinant en particulier les sujets dont les pays occidentaux ont pris note et dont ils sont convenus de poursuivre l'étude afin de faciliter une discussion constructive à cette Conférence.

Ces sujets sont : la sécurité, y compris les principes gouvernant les relations entre États et certains aspects militaires de la sécurité; la libre circulation des personnes, des informations et des idées; la coopération dans le domaine économique et scientifique; la coopération en vue d'améliorer le milieu humain.

La Conférence peut utilement contribuer à améliorer la situation en Europe, étant entendu que les pays occidentaux :

- ne négligent pas leur sécurité et leur coopération étroite;
- procèdent dans les cadres habituels de leurs consultations à toutes les concertations préalables qui s'avéreraient nécessaires;
- la préparent convenablement, de manière à pouvoir formuler des propositions visant à renforcer la confiance entre l'Est et l'Ouest, à contribuer à la sécurité de tous les États participants et à développer des relations de coopération entre les gouvernements, les institutions et les peuples.